

RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

RNCP38093- ENREGISTRÉ LE : 01.01.24

CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA
SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Formation par Apprentissage et Formation Continue



%

Taux réussite 2025 : 70 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2024 : 100 %
Taux d'insertion dans le métier visé 2025 : 100 %
Taux poursuite d'études 2025 : 0 %
Taux satisfaction des apprenants 2025 : 73%
Taux d'interruption en cours de formation 2025 : 0 %
Taux de rupture de contrat d'apprentissage 2025 : 0 %

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

OBJECTIFS

Concrétiser un projet professionnel d'installation (en qualité de responsable d'entreprise agricole).
Acquérir la capacité professionnelle prévue par les textes afin d'obtenir des aides à l'installation.
Apprendre à piloter et à gérer une entreprise agricole respectueuse de l'environnement.

MÉTIERS

- Chef-fe d'exploitation agricole
- Salarié-e hautement qualifié.e agricole
- Chef-fe d'équipe

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTSA Agronomie et cultures durables



Aucun frais pédagogique
Formation en alternance
Partenariat sur le territoire
Individualisation du parcours
Présentiel pour arboriculture & maraîchage
FOAD pour autres productions

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Se former en Agriculture



Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.



05.63.04.20.83



cfppa.moissac@educagri.fr



Instagram : @campusterreetvie82



Facebook : Campus Terre et vie 82



Linkedin : Campus Terre et Vie 82



<https://epl82.educagri.fr/>

SALAIRE DE L'APPRENTISSAGE – MINIMUM LÉGAL 2026

SMIC brut mensuel au 01/01/2026

(Base légale : 151,67 heures mensuelles – 35 heures hebdomadaires)

⚠ Grille indicative, montants variables selon les conventions collectives.

Âge de l'apprenti	1ère année		2ème année		3ème année	
Moins de 18 ans	27%	492,00 €	39%	711,00 €	55%	1 003,00 €
18 ans à 20 ans	43%	784,00 €	51%	930,00 €	67%	1 221,00 €
21 ans à 25 ans	53%	966,00 €	61%	1 112,00 €	78%	1 422,00 €
Plus de 26 ans	100%	1 823 €	100%	1 823 €	100%	1 823 €

⚠ Remarques importantes

- Montants indicatifs, minimum légal.
- Rémunération possible plus élevée selon convention collective ou accords d'entreprise.
- L'employeur doit vérifier le montant applicable selon l'âge, l'année du contrat et la convention collective.

Calculez le salaire de l'alternant et les aides liées au contrat :



Infos pratiques

	Apprentissage	Formation continue
Lieu de formation	Site de Moissac 761 Chemin de Montescot 82200 Moissac	
Modalités de recrutement	• Entretien de motivation avec le centre de formation	• Avoir un dossier de financement validé (nous contacter pour connaître les options : CPF, CPF de transition, OPCO, contrat de professionnalisation...) • Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 2 ans : Mars 2026 à décembre 2027 • 1 000 heures en centre de formation 29 semaines • 1 890 heures de formation pratique en entreprise 54 semaines + 10 semaines de congés payés	Formation sur 10 mois : Mars 2026 à décembre 2026 • 1 000 heures en centre de formation 34 semaines • 364 heures de formation pratique en entreprise 10 semaines de stage
Modalités d'évaluation et obtention du diplôme	• Validation de l'ensemble des 5 blocs de compétences obligatoires pour obtenir le diplôme. Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence(s). • Évaluation orale et/ou pratique avec un jury de formateurs et professionnels par bloc de compétence. • Possibilité de rattrapage pour chaque bloc de compétences en cas d'échec au 1er passage.	
Prérequis	• Avoir entre 18 et 29 ans (sans limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap) • Avoir un diplôme de niveau 3 min inscrit au titre RNCP (CAP, BEP...) • Signature d'un contrat d'apprentissage	• Avoir 18 ans min

Prix de la formation

- **Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).
- **Formation continue** : Coût de l'heure de formation allant de 7,00 à 15,00 € de l'heure selon modalité de mise en œuvre.



C.1 Se situer en tant que professionnel (obligatoire)

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	44 H
Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leur fondement et leur organisation	24 H

C.2 : Piloter le système de production (obligatoire)

Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités des événements	44 H
Gérer le travail	42 H

C.3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème (obligatoire)

Combiner les différentes activités liées aux productions	60 H
Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions	303 H

C.4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise (obligatoire)

Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers	80 H
Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscales et juridique	44 H

C.5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise (obligatoire)

Commercialiser un produit ou un service	90 H
Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif	24 H

UCARE au choix

Conduire un atelier de transformation fruits et légumes	105 H
Réaliser les opérations de production de l'atelier d'aquaponie	105 H
Mettre en place un système agroforestier	70H
Réaliser les travaux courants de maintenance sur les bâtiments et matériels de son entreprise agricole	70 H

2 UCARES proposées si pas de C.3 suivies arbo/maraichage

Réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole	70 H
Réaliser les opérations de production de l'atelier maraîchage	70 H

Autres

TRE/ Citoyenneté	20 H
SST/ PRAP	36 H



Modalité pédagogique : Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

Modalité d'adaptation possible du parcours : En fonction du parcours de l'apprenant-e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr